



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)

Additif

Questions relatives au programme : projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

[Point 4 b)]

Programme 14

Développement économique et social en Afrique

1. À sa 14e séance, le 20 juin 2002, le Comité a examiné le projet de révision du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 [A/57/6 (Prog. 14)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le projet de révision et répondu aux questions soulevées lors de l'examen que le Comité lui a consacré.

Débat

3. Le programme a suscité un appui. On a accueilli favorablement les nouveaux mandats concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le VIH/sida et les pays les moins avancés. On a exprimé l'opinion qu'il faudrait mentionner la Déclaration du Millénaire dans l'orientation générale du programme. On a fait valoir que les résultats du Sommet mondial sur le développement durable, qui devait se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud), auraient dû être mentionnés dans les modifications proposées. On a exprimé l'opinion qu'il faudrait mentionner dans le texte, au titre de l'orientation générale, le



Sommet Sud-Sud tenu à La Havane au printemps de 2000. On s'est félicité du fait que l'Acte constitutif de l'Union africaine ait été mentionné au titre du sous-programme 6.

4. On s'est dit favorable à la création du nouveau sous-programme 9 portant sur la formation et le développement des infrastructures. On a également fait valoir qu'étant donné que les activités de formation qui seront entreprises au titre du nouveau sous-programme 9 avaient un caractère intersectoriel, elles auraient pu relever de sous-programmes déjà existants.

5. D'aucuns ont estimé qu'il fallait réaménager certains indicateurs de succès en vue de permettre une analyse qualitative de l'impact des activités réalisées et des progrès enregistrés.

6. Des précisions ont été demandées quant à la définition des concepts de « gestion économique » et de « gestion des entreprises ». Il ressort des explications données qu'il s'agissait de la gestion quotidienne de l'économie, y compris la stabilité macroéconomique, une gestion efficace, la mise en place de cadres réglementaires appropriés, la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption.

7. Des questions ont été posées concernant le changement de l'intitulé du sous-programme 3. On a expliqué que la sécurité alimentaire demeurait un problème qui relevait de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner ce programme à la lumière de l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de toute décision qui pourrait être prise concernant le NEPAD.**

9. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les révisions proposées par le Secrétaire général pour le programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, avec les modifications suivantes :**

Indicateurs de succès

Dans tout le texte, après « nombre », ajouter « et l'impact ».

Paragraphe 14.2

À la fin du paragraphe, ajouter les mots « , à la Déclaration du Millénaire et à la Déclaration et au Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000 ».

Paragraphe 14.13 a)

Dans la troisième phrase, après les mots « Convention de Lomé IV », ajouter « et autres initiatives bilatérales et multilatérales relatives au commerce ».

Paragraphe 14.13 c)

Conserver le libellé initial du paragraphe 14.13 c) du plan à moyen terme, figurant dans le document A/55/6/Rev.1.

Sous-programme 3

Conserver le titre initial du sous-programme 3 figurant dans le plan à moyen terme (A/55/6/Rev.1).

Paragraphe 14.21 b)

À la fin de la deuxième phrase, après les mots « gestion de l'économie et des entreprises », ajouter « dans le contexte de l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ».

Paragraphe 14.21 c)

Supprimer la première phrase [transférée de l'ancien paragraphe 14.13 c)].

Paragraphe 14.30

Conserver le libellé initial du paragraphe 14.30 du plan à moyen terme, figurant dans le document A/55/6/Rev.1.

Paragraphe 14.31 b)

Conserver le libellé initial du paragraphe 14.31 b) du plan à moyen terme, figurant dans le document A/55/6/Rev.1.

Paragraphe 14.31 c)

Conserver le libellé initial du paragraphe 14.31 c) du plan à moyen terme, figurant dans le document A/55/6/Rev.1.

Paragraphe 14.37

À la troisième phrase, remplacer les mots « dans le cadre du » par « à l'appui des objectifs du ».

Paragraphe 14.43

Remplacer les mots « nombre de » par « efficacité de la formation fournie aux ».

Textes portant autorisation

- **Ajouter les résolutions 56/202 de l'Assemblée générale (Coopération économique et technique entre pays en développement), 55/182 et 56/178 (Commerce international et développement) dans la partie générale.**
- **Ajouter la résolution 55/182 de l'Assemblée générale (Commerce international et développement) dans le sous-programme 2.**